

# FLASH INFO ADS

## CCE du 20 et 21 Juin 2006

**Suite au CCE du 20 et 21 juin, 3 informations à noter concernant nos collègues ADS :**

### ADS multi-activités 1 et 2

Le Gouvernement de la Banque a présenté son projet «**d'optimisation des locaux d'exploitation des unités sans caisse du réseaux**» (lire vente-cession des succursales sans caisse).

Ce projet a pour objet d'étudier le maintien ou **la vente de certains locaux d'exploitation** sans caisse avec un éventuel transfert des structures Banque de France dans des locaux en location.

Même si la liste des succursales concernées n'est pas définitivement arrêtée, environ 25 succursales sans caisse seraient concernées et environ 22 antennes sans caisse et Centres de Traitement de Surendettement, soit **un total de 47 locaux d'exploitation**.

Immédiatement à la suite de cette annonce en séance, le SNABF s'est inquiété du **sort des ADS multi-activités** de ces unités actuellement en poste, et surtout de leur devenir **dans l'hypothèse de ventes des locaux d'exploitation**. Nous avons également demandé à la Banque le nombre de collègues concernés.

Sans nous indiquer le nombre d'ADS concernés, M. Quéva (DGRH) s'est dit très sensible aux problèmes des ADS dans le cadre de cette étude. Il précise que **le projet est en cours d'étude** et que les ADS multi-activités concernés pourraient être reclassés sur des postes ADS de Gestionnaires de sûreté, voire Agents de service des bureaux.

Quoiqu'il en soit, Le SNABF veillera tout particulièrement de près à ce que nos collègues affectés dans le cadre du PSE en fonction ADS multi-activités 2, ne soient en aucun cas menacés de perte d'emploi.

**Calendrier :** Cette étude pourrait être finalisée à la rentrée 2006, date à laquelle les responsables locaux engageront démarches et prospections sur les diverses options immobilières possibles.

Par ailleurs, il est prévu que, dans le cadre légal, une information soit faite aux CE au cours du dernier trimestre 2006.

**Avec le soutien du SNABF, il est important pour les ADS, quelle que soit leur fonction actuelle, d'être vigilants et combatifs, et de se préparer, s'il le faut, à une mobilisation dans les mois à venir.**

### Avenant sur l'horaire variable des ADS multi-activités

Ce point à l'ordre du jour doit enfin permettre la mise en place du régime d'horaires variables pour les ADS multi-activités du réseau. Il nous a été confirmé que les horaires variables seront applicables à l'ensemble des ADS multi-activités, sans exception.

Pour information, le SNABF a voté POUR, la CGC et la CGT se sont abstenues, FO a refusé de prendre part au vote.

### Commission de suivi du PSE

Compte tenu des problèmes encore non résolus concernant la catégorie, nous avons demandé et obtenu la prochaine réunion de cette commission

**Gilles GUTIERREZ**  
Représentant catégoriel SNABF Solidaires

# Pour vous informer Pour nous joindre

## Connectez-vous sur notre site INTERNET :

[www.snabf.org](http://www.snabf.org)



Si vous souhaitez **adhérer au SNABF Solidaires**, merci de remplir et de signer ce coupon :

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse personnelle : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Adresse Internet : .....

Date de Naissance : ...../...../..... Matricule : ..... ☎ : .....

Catégorie : ..... Grade à la Banque : ..... Indice : .....

Succursale, service : ..... Code courrier : .....

À

, le

Signature :

Ces informations ne sont destinées qu'à notre fichier syndical. Elles peuvent donner lieu à l'exercice des droits d'opposition, d'accès et de rectification, conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

Le montant des cotisations est établi en fonction des indices de traitement. À titre indicatif, il s'échelonne, pour 2006, de 11,50 à 127,50 euros par an. Le SNABF Solidaires étant un syndicat représentatif, ces cotisations ouvrent droit à une réduction d'impôt égale à 66 % de leur montant.